



N° 18354-2018/1-ACTS/ DJA

Date du : 4 juillet 2018

### Rapport de présentation

---

**OBJET** : Désignation du représentant du président de l'assemblée de la province Sud et de trois personnes qualifiées au sein du conseil d'administration de l'association « Maison de l'Habitat »

**PJ** : un projet d'arrêté

**Réf** : - délibération n° 46-2006/APS du 26 octobre 2006 relative à l'adhésion de la province Sud à l'association « Maison de l'Habitat » ;  
- délibération n° 8-2017/APS du 17 février 2017 portant organisation de la direction du Logement et fixant ses attributions et notamment son article 6 ;  
- arrêté modifié n° 1686-2014/ARR/DJA du 18 juin 2014 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs ;  
- arrêté modifié n° 880-2015/ARR/DJA du 26 mars 2015 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs ;  
- arrêté modifié n° 1261-2015/ARR/DJA du 11 juin 2015 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs dans le secteur de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Les statuts de l'association Maison de l'Habitat prévoient que son conseil d'administration soit composé, notamment, du président de l'assemblée de la province Sud ou son représentant, ainsi que de trois personnes qualifiées dans le domaine social ou dans le domaine du logement social désignées par le président de l'assemblée (art. 11 de la délibération du 26 octobre 2006).

En 2017, le transfert des activités et missions exercées par la Maison de l'Habitat, à la province Sud, a été acté par la délibération du 17 février 2017 (art. 6).

Ainsi, les représentations de la province Sud au sein du conseil d'administration de la Maison de l'Habitat ont été abrogées en septembre 2017 et janvier 2018, par modification des arrêtés n° 1686-2014/ARR/DJA et n° 880-2015/ARR/DJA, suivant en ce sens le programme prévisionnel initial de dissolution de l'association Maison de l'Habitat.

Or, ce programme a été plusieurs fois modifié, prévoyant une assemblée de dissolution fin 2017, puis fin février 2018, et finalement fin juillet 2018.

La Direction du Logement vient ainsi de nous informer que le liquidateur de l'association souhaite réunir le 27 juillet 2018 une dernière assemblée générale extraordinaire pour acter la dissolution de l'association Maison de l'Habitat.

Il convient donc de désigner à nouveau des représentants de la province Sud pour assister à cette assemblée générale extraordinaire de dissolution, à savoir les personnes dont les mandats au conseil d'administration ont été abrogés de manière trop anticipée :

- Représentant le président : M. Silipeleto Muliakaaka ;
- Personnes qualifiées : Mme Mireille Münkél ;  
M. François Waïa ;  
M. Olivier Thupako.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.